

RAPPPORT N° 93/6-09
au Conseil Municipal

OBJET

REALISATION D'UN FORAGE DE RECONNAISSANCE
SUR LE SITE DE L'ESPLANADE DE PATATES-A-DURAND

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

L'étude menée en 1990 relative au Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable (A.E.P.) de Saint-Denis, ainsi que les conditions d'exploitation du réseau ont mis en évidence la nécessité d'accroître les ressources en eau de la Commune.

Une étude de localisation des ressources sur la zone Est du territoire de la Commune est actuellement en cours (BRGM) et les travaux d'équipement du forage d'appoint du puits ZEC sont en cours d'exécution (Compagnie Générale des Eaux).

Toutefois, compte tenu du déficit actuel de la production en période d'étiage, de la saturation du réseau de la zone basse de Montgaillard et des besoins estimés pour les aménagements projetés sur le site de l'Esplanade de Patates-à-Durand, il s'avère nécessaire de réaliser un nouveau forage sur la zone de l'Esplanade en un lieu qui sera retenu par la Commission Travaux sur proposition du cabinet Guy BILLARD.

Le Dossier de Consultation d'Entreprises pour la réalisation de ce forage et l'exécution des essais de pompage est en cours d'élaboration ; les caractéristiques proposées de l'ouvrage étant les suivantes :

- diamètre de foration 17" 1/2 (445 mm),
- profondeur 80 m + ou - 5 m/ sol,
- tubage et crépine en acier ø 13" 3/8 (335 / 395 mm).

Le coût de ces travaux est estimé à 900 000 F.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont prévus au Budget Annexe de l'Eau 1993.

Je vous demande donc :

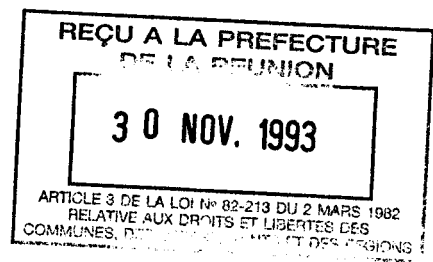
- d'approuver ce projet ;

- de m'autoriser :

- * à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ;

- * à solliciter des subventions auprès des instances susceptibles de participer au financement de cette opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 93/6-09
au Conseil Municipal
en séance du samedi 20 novembre 1993

OBJET

REALISATION D'UN FORAGE DE RECONNAISSANCE
SUR LE SITE DE L'ESPLANADE DE PATATES-A-DURAND

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/6-09 du Maire ;

Vu le rapport de Jules RAUX, 4ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Travaux et Appels d'Offres, et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Approuve le projet de réalisation d'un forage de reconnaissance sur la zone de l'Esplanade de Patates-à-Durand.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres, à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis, et à solliciter des subventions auprès des instances susceptibles de participer au financement de l'opération.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 NOV. 1993

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

